

SÉANCE SPÉCIALE DU 21 AOÛT, 2023, 19 H.

Lundi, le 21 août 2023, se tient à l'Hôtel de Ville, à 19 h, la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de M. le maire Germain Grenon.

Sont présents :

M. le conseiller	Gérald Morin
Mme la conseillère	Geneviève Migneault
M. le conseiller	Pierre Girard
M. le conseiller	André Dufour
M. le conseiller	Marc-André Guay

Est absent : M. le conseiller Richard Sirois

M. Daniel Hudon, greffier-trésorier et directeur général, assiste aussi à la séance.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été dûment signifié à tous les membres du conseil.

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par M. le maire Germain Grenon, pour être tenue à l'Hôtel de Ville situé au 140, boulevard Saint-David, lundi, le 21^e jour d'août 2023, à 19 h, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1.0 Mot de bienvenue;
- 2.0 Entretien d'hiver des chemins – Études des soumissions :
 - 2.1 Secteur A – 58.52 km;
 - 2.2 Secteur B – 50.76 km.
- 3.0 Vente de terrain – Chemin du lac-Emmurailé (Nord) – Autorisation de signatures;
- 4.0 Période de questions;
- 5.0 Levée de l'assemblée.

DONNÉ ce 18^e jour du mois d'août 2023.

Daniel Hudon
Greffier-trésorier et directeur général

272 - 2023

Acceptation de l'ordre du jour de la séance spéciale du 21 août 2023, 19 h.

ORDRE DU JOUR :

- 1.0 Mot de bienvenue;
- 2.0 Entretien d'hiver des chemins – Études des soumissions :
 - 2.1 Secteur A – 58.52 km;
 - 2.2 Secteur B – 50.76 km.
- 3.0 Vente de terrain – Chemin du lac-Emmurailé (Nord) – Autorisation de signatures;
- 4.0 Période de questions;
- 5.0 Levée de l'assemblée.

DONNÉ ce 18^e jour du mois d'août 2023.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que l'ordre du jour de la séance spéciale du 21 août 2023, 19 h, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

273 - 2023

Entretien d'hiver des chemins (Secteur A) – Urbains, ruraux et de villégiature - Études des soumissions.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a procédé le 31 juillet 2023 à un appel d'offres public pour l'entretien d'hiver de 58.52 km de chemins pour les secteurs urbains, ruraux et de villégiature pour une période de 2 ans;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues le 17 août 2023 :

	Construction J&R Savard	Excavation Morin	Gazon Savard Saguenay
Saison 2023-2024	497 420.00 \$	665 838.21 \$	725 940.60 \$
Saison 2024-2025	<u>497 420.00 \$</u>	<u>665 838.21 \$</u>	<u>725 940.60 \$</u>
	994 840.00 \$	1 331 676.42 \$	1 451 881.20 \$

CONSIDÉRANT le pointage obtenu à la grille d'évaluation :

- Construction J&R Savard	88.33 points
- Excavation Morin	70.62 points
- Gazon Savard Saguenay	77.63 points

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues furent jugées conformes à l'exception de celle de Gazon Savard Saguenay qui n'avait pas joint de lettre de référence obligatoire (celle jointe était au nom d'Ongerneige)

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau retienne pour les saisons 2023-2024 et 2024-2025, la soumission conforme ayant obtenu le meilleur pointage en fonction de la grille d'évaluation incluse au devis d'appel d'offres, soit :

Construction J&R Savard		88.33 points
➤ 2023-2024	8 500.00 \$ / km	497 420.00 \$
➤ 2024-2025	8 500.00 \$ / km	497 420.00 \$
		<u>994 840.00 \$</u>

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

274-2023

Entretien d'hiver des chemins (Secteur B) – Urbains, ruraux et de villégiature - Études des soumissions.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a procédé le 31 juillet 2023 à un appel d'offres public pour l'entretien d'hiver de 50.76 km de chemins pour les secteurs urbains, ruraux et de villégiature pour une période de 2 ans;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues le 17 août 2023 :

	9341-5768 Québec inc.	Construction J&R Savard	Excavation R&R
Saison 2023-2024	349 736.40 \$	380 700.00 \$	493 461.00 \$
Saison 2024-2025	<u>349 736.40 \$</u>	<u>380 700.00 \$</u>	<u>499 986.00 \$</u>
	699 472.80 \$	761 400.00 \$	993 627.00 \$

	Gazon Savard Saguenay	Excavation Morin
Saison 2023-2024	629 677.80 \$	665 838.21 \$
Saison 2024-2025	<u>629 677.80 \$</u>	<u>665 838.21 \$</u>
	1 259 355.60 \$	1 331 676.42 \$

CONSIDÉRANT le pointage obtenu à la grille d'évaluation :

- 9341-5768 Québec inc.	82.00 points
- Construction J&R Savard	82.64 points
- Excavation R&R	68.61 points
- Gazon Savard Saguenay	68.55 points
- Excavation Morin	59.10 points

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues furent jugées conformes à l'exception de celle de Gazon Savard Saguenay qui n'avait pas joint de lettre de référence obligatoire (celle jointe était au nom d'Ongerneige).

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau retienne pour les saisons 2023-2024 et 2024-2025, la soumission conforme ayant obtenu le meilleur pointage en fonction de la grille d'évaluation incluse au devis d'appel d'offres, soit :

Construction J&R Savard		82.64 points
➤ 2023-2024	7 500.00 \$ / km	380 700.00 \$
➤ 2024-2025	7 500.00 \$ / km	380 700.00 \$
		<u>761 400.00 \$</u>

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

275 - 2023

Vente de terrain – Chemin du lac-Emmurailé (Nord) – Autorisation de signatures.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-David-de-Falardeau développe en bordure nord du chemin du lac Emmurailé 9 terrains de superficie variant entre environ 7 000 m² et 18 000 m².

CONSIDÉRANT que ces terrains seront prochainement desservis par l'aqueduc municipal;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise le maire et le directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité, la vente de chacun de 9 terrains desservis par l'aqueduc seulement et situés au nord de la section du chemin du lac-Emmurailé comprise entre les 2 sorties du 12^e, chemin du lac-Clair, aux conditions ci-bas :

- prix unitaire de 2.15\$ / m²;
- compensation forfaitaire de 5 000\$ pour chacun des terrains pour le prolongement du réseau d'aqueduc municipal;
- obligation d'une construction résidentielle conforme à l'intérieur d'un délai de 18 mois, incluant une clause résolutoire visant à garantir le délai de construction (confiscation du dépôt de 5 000\$ et de 20% du prix de vente advenant une reprise de terrain).

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 19 h 10.

Je, Germain Grenon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**M. GERMAIN GRENON
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON
GREFFIER-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**